

de marché et à s'intégrer davantage au système économique et financier international.

En juin 1990, le Canada a fait activement fonction de chef de file à la deuxième Conférence sur la dimension humaine, tenue à Copenhague. Il a soumis de nouveau trois propositions de la réunion de Paris en 1989, et il en a présenté de nouvelles sur :

- les droits des minorités (avec la République fédérale d'Allemagne);
- la propagande haineuse (avec l'URSS); et
- la coopération pour bâtir des institutions démocratiques.

Le Canada a aussi contribué au parrainage d'une proposition clé sur les élections libres et l'État de droit, ainsi qu'un certain nombre d'autres propositions. Par conséquent, le document de la réunion de Copenhague porte clairement sa marque. Il contient l'engagement ferme et historique de tous les pays de la CSCE de respecter l'État de droit et de favoriser partout la tenue d'élections libres et la coopération visant la mise sur pied d'institutions démocratiques. Le document représente, en outre, un progrès considérable dans le domaine des droits de la personne et il traite de façon substantielle des droits des minorités, de la lutte contre la haine, le racisme et l'antisémitisme, et de la promotion de la tolérance.

En octobre 1990, une réunion méditerranéenne de la CSCE s'est tenue à Palma de Majorque. Les participants ont réussi à produire un document final qui met l'accent sur l'aspect écologique de la coopération dans la Méditerranée, comme le voulait le Canada.

Au Sommet de Paris, en novembre 1990, les chefs d'État de la CSCE ont sonné le glas de la Guerre froide en Europe et commencé à créer des institutions pour relever les défis et exploiter les occasions de progrès dans l'avenir.

Dans le document final du Sommet, intitulé « Charte de Paris pour une nouvelle Europe », les chefs d'État ont proclamé une nouvelle Europe, démocratique et unie, fondée sur des relations amicales entre les 34 États participants. Ils ont également signé le Traité sur les forces conventionnelles en Europe et la déclaration par laquelle les 22 pays membres de l'OTAN et de l'Organisation du Pacte de Varsovie ont annoncé qu'ils n'étaient plus adversaires les uns des autres. En outre, ils ont adopté un grand nombre de nouvelles mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité.

Représenté par le Premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Canada a joué un rôle de premier plan pour amener la CSCE à créer un Centre de prévention des conflits et à souligner la dimension humaine des événements mondiaux, deux préoccupations clés de l'organisation.

Le Canada a réussi à atteindre ses objectifs du Sommet, à savoir amener les pays membres à consacrer, dans la Charte, leur attachement indéfectible au lien transatlantique, à réitérer leur engagement à appliquer les 10 principes de l'Acte final d'Helsinki (principes qui constituent le fondement de la CSCE et des engagements ultérieurs), et à amorcer l'institutionnalisation de la CSCE.

En janvier et février 1991, à La Valette (Malte), lors d'une réunion d'experts sur le règlement pacifique des différends, on a élaboré une procédure novatrice et un ensemble de principes établissant un cadre juridique pour la conciliation en cas de conflit. Le Canada a joué un rôle constructif dans les négociations en formulant une proposition importante : le principe de la notification préalable, selon lequel tout pays doit informer d'avance ses voisins de toute action susceptible de les toucher.